
Publicité commerciale et autres...

Par un communiqué de presse diffusé le 29 août dernier, la Municipalité de Vevey nous informait de la suppression de la publicité commerciale sur le domaine public.

Le texte nous précise ceci ; « Les autorités veveysanes ont ainsi résilié la convention qui lie la Ville à la Société Générale d’Affichage jusqu’au 31 décembre 2024 pour lancer un appel d’offres pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. »

Je me permets, au nom du groupe PLR.Vevey, de poser les questions suivantes à notre Municipalité. Je la remercie par avance pour sa réponse écrite :

1. A ce jour, combien de panneaux et de quelles sortes (simple, lumineux, etc...) sont-ils disséminés dans notre ville ?
2. A ce jour, quel est le nombre de panneaux avec de la publicité commerciale sur le domaine communal et privé ?
3. A ce jour, quel est le nombre de panneaux à disposition des événements sportifs, musées, théâtres, expositions, sociétés locales, etc.. ?
4. Les affiches citées à la question 3 qui auront des logos de partenaires, sponsors, mécènes, etc...seront-elles autorisés ?
5. Quel est le montant actuel de la redevance des différents panneaux ?
6. A combien se monte la prestation offerte pour le collage de ces affiches ?
7. Cette interdiction concerne-t-elle également les VMCV (et d’autres entreprises dont la commune serait actionnaire) dont, faut-il le rappeler la ville de Vevey est actionnaire ?
8. Les vitrines des commerces propriétés de la ville sont-elles concernées ?
9. Qu’en est-il des chevalets et autres affiches devant les restaurants, boulangeries, boucheries, librairies, etc... ?
10. Quelle baisse annuelle de CO2 la Municipalité estime-t-elle arrivée en supprimant ces publicités commerciales ?
11. Si cette redevance annuelle était utilisée pour isoler les bâtiments locatifs de la ville, combien de CO2 pourrait-on réduire en plus pour chaque année d’affichage ?
12. Quel montant d’investissement la Municipalité estime-t-elle le redéploiement des supports ?
13. Le besoin en communication des entreprises de la région ne disparaîtra pas malgré l’interdiction de la publicité commerciale, quelle est l’alternative, selon la Municipalité, pour permettre à celles-ci de communiquer sur leur commerce hormis les réseaux sociaux ?

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy
